



PHOTO : ALEXANDER RIJAS/FOLO

La Suède tient à assurer aux femmes et aux hommes les mêmes droits à l'école, sur le lieu de travail et au foyer.

## ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES :

# L'approche suédoise de l'équité

Fermentement convaincue de l'importance d'un égal partage du pouvoir et de l'influence entre femmes et hommes, la Suède se classe parmi les pays les plus paritaires du monde. Un large système de protection sociale permet aux deux sexes de concilier plus facilement le travail et la vie de famille. Le gouvernement, toutefois, a conscience qu'à bien des égards il reste encore beaucoup à faire.

L'égalité entre les sexes est une des pierres angulaires de la société suédoise d'aujourd'hui. La politique suédoise d'égalité des sexes a pour objet de veiller à ce que femmes et hommes aient les mêmes possibilités, droits et obligations dans tous les domaines de la vie.

Le principe fondamental est que chacun, indépendamment de son sexe, doit pouvoir travailler et subvenir à ses besoins, concilier carrière et famille et vivre sans avoir à craindre les abus ou les violences.

L'égalité entre les sexes implique non seulement une égale répartition des fem-

mes et des hommes dans tous les domaines de la société, mais aussi une dimension qualitative assurant que le savoir et l'expérience de chacun servent à promouvoir le progrès partout dans la société.

Dans le Global Gender Gap Report de 2012, la Suède est citée parmi les pays les plus avancés du monde en matière de parité. Établi à l'initiative du Forum économique mondial, le rapport mesure l'égalité dans les domaines de l'économie, de la politique, de l'éducation et de la santé. Il est consultable sur

[www.weforum.org](http://www.weforum.org).

### L'égalité des sexes à l'école

Dans l'idéal, l'égalité entre les sexes devrait prévaloir et servir de guide à tous les niveaux du système éducatif suédois. C'est pourquoi ses principes sont de plus en plus intégrés à l'éducation préscolaire.

L'intention est de donner aux enfants, quel que soit leur sexe, des chances égales dans la vie, en employant des méthodes pédagogiques qui permettent à chacun de construire sa propre personnalité. Le souci de l'égalité entre les sexes est constamment pris en compte à l'école de base afin de préparer les élèves à la poursuite de leurs études. ►

**L'ACTION POUR L'ÉGALITÉ**

**L'OMBUDSMAN CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

L'Ombudsman contre les discriminations (*Diskrimineringsombudsmannen, DO*) est une instance publique qui lutte contre la discrimination et veille à l'égalité des droits et des chances pour tous.

Ses services examinent les affaires concernant l'égalité entre les sexes sur le lieu de travail, dans le système scolaire et dans d'autres domaines. Il est également chargé de veiller à ce que la loi sur le congé parental soit respectée et que les parents qui prennent un congé ne risquent pas de répercussions négatives pour leur carrière.

L'Ombudsman contre les discriminations veille au premier chef au respect de la loi contre la discrimination, qui interdit toute discrimination fondée sur le sexe, l'identité ou l'expression transgenre, l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, la religion ou autre croyance, le handicap et l'âge.

[www.do.se](http://www.do.se)

**LE MINISTRE DE L'ÉGALITÉ DES GENRES**

Au sein du gouvernement suédois, le ministre de l'égalité des genres est responsable en dernier ressort des questions d'égalité hommes-femmes. Depuis janvier 2013, la titulaire du poste est Maria Arnholm.

Auparavant, le ministre responsable était à la tête d'un ministère de l'intégration et de l'égalité des chances mais depuis 2011 ces affaires sont traitées par le Ministère de l'éducation et de la recherche (*Utbildningsdepartementet*). Cependant, tous les ministres sont tenus de veiller à l'intégration d'une dimension de genre dans leur ministère et leurs sphères de responsabilité.



PHOTO : SERVICES DU GOUVERNEMENT

**Maria Arnholm, ministre suédoise de l'égalité des genres.**



PHOTO : NIKLAS LARSSON/SCANPIX

**Le père et la mère ont tous deux droit à des congés parentaux indemnisés.**

► Aujourd'hui, les filles sont plus nombreuses que les garçons à achever leurs études secondaires en Suède, un problème de genre inversé qui a attiré l'attention. Les femmes sont aussi sensiblement plus nombreuses que les hommes à suivre des cours pour adultes. Elles représentent à peu près 60 pour cent des étudiants dans les premiers cycles universitaires et obtiennent près des deux tiers des diplômes. Pour les études de troisième cycle et la préparation au doctorat, elles sont maintenant à parité avec les hommes.

**Congé parental**

Après la naissance ou l'adoption d'un enfant, les parents ont droit à 480 jours de congés parentaux indemnisés. Ces congés peuvent être pris par mois, par semaine, par jour ou même par heure. Les femmes prennent encore la majeure partie des journées –

en 2012, les hommes en prenaient environ 24 pour cent.

Pour 390 jours, l'indemnité parentale maximale est de 946 SEK (environ 105,0 EUR / 137,0 USD) par jour (2013). Pour les 90 jours restants, elle est de 180 SEK. Soixante jours de congé sont réservés spécifiquement à chacun des parents et ne peuvent être transférés à l'autre. De plus, l'un des parents a droit à dix jours supplémentaires à la naissance d'un enfant, ou vingt jours pour des jumeaux.

Les parents qui se partagent à égalité la part transférable des congés reçoivent un bonus de 50 SEK par jour pour un maximum de 270 jours.

Les parents adoptifs peuvent se partager un total de 480 jours à compter de la date à laquelle ils prennent en charge l'enfant. Un parent seul a droit à la totalité des 480 jours. ■

**La neutralité de genre dans la langue**

En Suède, le débat porte non seulement sur l'égalité entre les sexes mais aussi sur la neutralité de genre dans la langue. Ainsi, en 2012, une polémique a surgi autour du pronom personnel neutre « hen », un néologisme adopté par certains en option aux pronoms féminin et masculin *hon* et *han*.

Ses partisans font valoir que *hen* évite d'en être réduit soit à préciser le sexe, soit à utiliser la

lourde formule inclusive « il/elle » et donne de surcroît une existence linguistique à ceux qui ne s'identifient ni au masculin ni au féminin, ou qui veulent éviter de se définir par l'un ou l'autre.

Ses détracteurs objectent que le terme affaiblit et dégrade la langue suédoise et prête à confusion, en particulier pour les enfants. *Hen* se voit de plus en plus dans la langue écrite et sur les sites Internet suédois.



**LÉGISLATION**

**LOI SUR L'INTERRUPTION DE GROSSESSE**

Depuis 1975, les femmes ont un droit légal à l'avortement pendant les 18 premières semaines de grossesse. Autrement dit, une femme peut décider elle-même d'interrompre sa grossesse jusqu'à la dix-huitième semaine, sans avoir à en donner les raisons.

Après la dix-huitième semaine, la grossesse peut être interrompue en présence de motifs exceptionnels jusqu'à la vingt-deuxième semaine. Dans ces cas, une enquête est effectuée avant que la Direction nationale de la santé et des affaires sociales (*Socialstyrelsen*) ne décide s'il y a lieu d'autoriser l'intervention.

**LOI SUR LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES**

La loi sur les violences envers les femmes est entrée en vigueur en 1998. Elle prévoit le cumul des peines lorsqu'une femme est victime de violences et d'abus répétés de la part d'un homme qui lui est proche. Chaque coup et/ou atteinte sexuelle ou psychologique subi par la femme est pris en compte. La peine maximale pour une violation aggravée de l'intégrité de la femme est de six ans d'emprisonnement.

**INTERDICTION DE L'ACHAT DE SERVICES SEXUELS**

La perception de la prostitution dans la société est directement liée à l'égalité entre les sexes. La loi interdisant l'achat de services sexuels, entrée en vigueur en 1999, a criminalisé l'achat de services sexuels en Suède. Dans le cadre d'une réforme de la législation sur les infractions sexuelles en 2005, la loi a été abrogée et l'infraction a été incorporée dans le code pénal général.

L'intention est de pénaliser l'acheteur plutôt que les personnes qui vendent des services sexuels. Il en est résulté une diminution radicale de la prostitution de rue ainsi que de la tolérance du public pour l'achat de services sexuels. La politique de la Suède dans ce domaine a contribué de façon significative au changement dans d'autres pays.



PHOTO : JOHNER

La Suède est un des rares pays qui interdit l'achat de services sexuels.



PHOTO : CASPER HEDEBERG/SCANPIX ; MUTEWATCH

Minoo Akhtarzand, préfète du département de Jönköping, une des nombreuses femmes qui occupent des postes de responsabilité dans le secteur public. Mai-Li Hammargren, fondatrice de Mutewatch, ouvre la voie aux femmes dans le secteur privé.

**Femmes et hommes au travail**

La Suède est en bonne voie de réaliser l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le lieu de travail. Mais dans le secteur privé, la part des femmes au sommet de la hiérarchie reste faible.

La loi contre la discrimination comporte deux grands chapitres traitant de l'égalité entre les sexes dans la vie professionnelle. D'une part, elle impose à tous les employeurs de travailler activement à la réalisation d'objectifs spécifiques pour faire avancer l'égalité entre femmes et hommes.

D'autre part, elle interdit la discrimination et fait obligation à l'employeur d'enquêter et de prendre des mesures en cas de harcèlement. L'employeur ne doit pas défavoriser un salarié ou un demandeur d'emploi qui prend, a pris ou compte prendre un congé parental.

Les écarts de salaire entre femmes et hommes s'expliquent en grande partie par les différences entre les professions, les secteurs, les postes occupés, l'expérience professionnelle ou l'âge. Mais d'autres ne s'expliquent pas par ces facteurs et peuvent être liés au sexe (écarts salariaux injustifiés). En moyenne, le salaire mensuel des femmes représente 94 pour cent de celui des hommes après prise en compte des différences liées aux choix professionnels et aux secteurs. Les écarts salariaux sont les plus prononcés dans le secteur privé.

**Pouvoir économique et politique**

La politique gouvernementale d'égalité des sexes présente deux volets : veiller à une répartition équitable du pouvoir et des ressources entre les sexes et créer les conditions voulues

pour assurer aux femmes et aux hommes le même pouvoir et les mêmes possibilités.

Dans la vie professionnelle, la part des femmes aux postes de direction s'accroît. En 2012, le pourcentage de femmes qui dirigent des entreprises – secteurs privé et public confondus – était de 36 pour cent, par rapport à 29 pour cent en 2006. Les femmes sont en majorité (64 pour cent), parmi les cadres dirigeants de l'administration locale, départementale et centrale, mais dans les sociétés cotées elles restent peu représentées, seulement 4 pour cent des présidents de conseil d'administration et directeurs généraux.

Aux élections de 2010, les femmes ont obtenu 45 pour cent des sièges au Riksdag, contre 47 pour cent après les élections de 2006 – c'est la première fois depuis les années 1930 que ce chiffre est en baisse. Actuellement, 13 des 24 ministres que compte le gouvernement sont des femmes.

**L'approche intégrée de la dimension de genre**

L'intégration de la dimension de genre, une notion lancée par les Nations Unies en 1997, désigne la prise en compte de l'égalité des sexes à tous les niveaux de l'administration publique, en partant de l'idée que l'égalité entre les sexes n'est pas une question distincte et isolée mais un pro-

**HISTORIQUE**

**Années 1250** Le roi Birger Jarl promulgue une loi sur les violences envers les femmes, interdisant le viol et l'enlèvement.

**1921** Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité. Les cinq premières femmes à entrer au Riksdag étaient Kerstin Hesselgren, Elisabeth Tamm, Agda Östlund, Nelly Thüring et Bertha Wellin.

**1965** Adoption d'une loi interdisant le viol entre époux.

**1972** Suppression de l'imposition conjointe des époux.

**1974** La Suède est le premier pays au monde à remplacer le congé de maternité par un congé parental.

**1975** Entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur l'interruption de grossesse.

**1980** La Suède, monarchie constitutionnelle, inscrit la neutralité sexuelle dans sa loi de succession au trône.

**1998** Adoption de la loi sur les violences envers les femmes.

**1999** Adoption de la loi interdisant l'achat de services sexuels.

**2002** Le congé parental est porté à 480 jours, chacun des parents ayant droit à deux mois de congé non transférables.

**2005** Une loi nouvelle sur les infractions sexuelles renforce le droit absolu de toute personne à son intégrité et à sa libre détermination en matière sexuelle.

**2009** La loi contre la discrimination remplace sept lois anti-discrimination distinctes.

**2011** Le *stalking* – harcèlement obsessionnel – devient une infraction pénale. L'un des objectifs de la loi est de mieux prévenir les violences masculines envers les femmes.

► cessus continu. Pour parvenir à la parité, il importe de prendre en compte cet aspect lors de l'allocation des ressources, dans la formulation des normes et dans la prise de décision.

En Suède, l'approche intégrée est vue comme la principale stratégie pour atteindre les objectifs de la politique d'égalité. Le portail [www.includegender.org](http://www.includegender.org) a été créé en 2009 pour contribuer à cette démarche en fournissant des outils simples pour faciliter l'intégration de la dimension de genre dans la pratique.

En 2011, le gouvernement suédois a décidé d'intensifier les efforts dans ce domaine en créant une plateforme nationale pour promouvoir l'approche intégrée de la dimension de genre au niveau local, régional et national. ■



PHOTO : CECILIA LARSSON/IMAGEBANK SWEDEN.SE

**La loi suédoise interdit la discrimination sexuelle sur le lieu de travail.**

## Les violences envers les femmes

En 2012, quelque 28 000 cas de violences contre les femmes ont été enregistrés en Suède. D'année en année, le nombre de cas signalés s'est accru notablement à mesure que les femmes devenaient plus nombreuses à porter plainte. Une révision législative dans les premières années 1980 a rendu impossible à la femme de se rétracter après avoir déposé une plainte pour violences, cela pour éviter que les plaignantes cèdent aux menaces.

Les femmes qui ont besoin d'aide peuvent s'adresser à l'Association suédoise des centres d'aide aux femmes ([www.kvinnojouren.se](http://www.kvinnojouren.se)), ou à l'Organisation nationale des centres d'aide aux femmes et adolescentes ([www.roks.se](http://www.roks.se)). Elles peuvent aussi demander assistance à l'un des quelque 130 centres locaux d'aide aux femmes qui existent en Suède.

D'autres organisations qui s'occupent des questions concernant les violences envers les femmes sont notamment :

- le Centre de coordination sur les violences envers les femmes, qui encourage la coopération entre les agences et organisations en contact avec des femmes exposées à la violence. [www.operationkvinnofrid.nu](http://www.operationkvinnofrid.nu)
- le Centre national d'information sur les violences masculines envers les femmes, basé à l'université d'Uppsala, qui a été chargé par le gouvernement d'une action de sensibilisation sur les violences masculines envers les femmes, les crimes d'honneur et les violences dans les relations entre partenaires de même sexe. Il travaille également à améliorer et diffuser les moyens d'assister les femmes victimes de violences. [www.nck.uu.se](http://www.nck.uu.se)

## Liens utiles

- [www.allakvinnorshus.org](http://www.allakvinnorshus.org) Maison de toutes les femmes
- [www.forsakringskassan.se](http://www.forsakringskassan.se) Agence suédoise de sécurité sociale
- [www.genus.se](http://www.genus.se) Secrétariat suédois pour la recherche de genre
- [www.government.se](http://www.government.se) Gouvernement suédois et Services du gouvernement
- [www.kvinnofridslinjen.se](http://www.kvinnofridslinjen.se) Téléassistance pour les femmes exposées à des menaces, violences ou agressions sexuelles
- [www.scb.se](http://www.scb.se) Office national de la statistique
- [www.wombri.se](http://www.wombri.se) Women's Business Research Institute

Publié par l'Institut suédois  
Juin 2013 FI 8  
Pour plus d'informations, voir  
[www.sweden.se](http://www.sweden.se)



**Droit d'auteur :** Publié par l'Institut suédois sur [www.sweden.se](http://www.sweden.se). Tout le contenu est protégé par la loi suédoise sur le droit d'auteur. Le texte peut être reproduit, retransmis, présenté, publié ou diffusé dans tous médias à des fins non commerciales avec la mention de la source, [www.sweden.se](http://www.sweden.se), à l'exception toutefois des photos et illustrations.

**L'Institut suédois (SI)** est une agence publique chargée de promouvoir l'intérêt et la confiance portés à la Suède dans le monde. Il encourage la coopération et les relations durables avec les autres pays par une communication stratégique et des échanges dans les domaines de la culture, de l'éducation, des sciences et des affaires.

**Pour en savoir plus sur la Suède :**  
[www.sweden.se](http://www.sweden.se), l'ambassade ou le consulat de Suède de votre pays, ou l'Institut suédois, Box 7434, SE-103 91 Stockholm, Suède  
Téléphone : +46 8 453 78 00 Courriel : [si@si.se](mailto:si@si.se)  
[www.si.se](http://www.si.se), [www.swedenbookshop.com](http://www.swedenbookshop.com)